

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Montarville du 2 octobre 2017, à 19 h, à la salle des délibérations du conseil municipal, au 1585, rue Montarville à Saint-Bruno-de-Montarville, sous la présidence de M. Martin Murray, maire.

Sont présents : Mme la conseillère Thérèse Hudon
M. le conseiller Michael O'Dowd
Mme la conseillère Isabelle Bérubé
M. le conseiller Martin Guevremont
M. le conseiller André Besner
Mme la conseillère Marilou Alarie
M. le conseiller Jacques Bédard
Mme la conseillère Michèle Archambault

Sont également présents, le directeur général, M. Guy Hébert, et la greffière, M^e Lucie Tousignant.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Martin Murray constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

171002-1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 18 septembre 2017
4. Première période de questions des citoyens
5. Dépôt de documents
 - États comparatifs des revenus et dépenses au 31 août 2017
6. Sujets devant faire l'objet d'une décision du conseil
 - 6.1. Dossiers du conseil - *Aucun*
 - 6.2. Direction générale - *Aucun*
 - 6.3. Communications - *Aucun*
 - 6.4. Ressources humaines - *Aucun*
 - 6.5. Finances - *Aucun*
 - 6.6. Loisirs, Culture et Vie communautaire - *Aucun*
 - 6.7. Développement urbain
 - 6.7.1 Dérogation mineure DM 2017-100 pour autoriser la construction d'un garage attenant à 0,70 m de la ligne latérale au lieu de 0,90 m, malgré que la marge latérale, avant l'ajout du garage, est moins de 4 mètres au 1850, rue du Lac
 - 6.7.2 Dérogation mineure DM 2017-104 pour autoriser deux (2) enseignes détachées sur un terrain d'angle aux 1275 à 1321, rue Roberval

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

- 6.7.3 à 6.7.10 Approbation de la liste des demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 6.8 Greffe et contentieux - *Aucun*
- 6.9 Travaux publics - *Aucun*
- 6.10 Génie - *Aucun*
- 7. Avis de motion, projets de règlements et règlements - *Aucun*
- 8. Sujets d'agglomération
 - 8.1. Rapport du maire concernant les décisions prises lors de la dernière séance d'agglomération du 21 septembre 2017, le cas échéant – *Aucun**
- 9. Affaires nouvelles
- 10. Deuxième période de questions des citoyens
- 11. Période d'intervention des membres du conseil
- 12. Levée de la séance

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

171002-2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2017

Il est PROPOSÉ par Michèle Archambault, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2017, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

171002-3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2017

Il est PROPOSÉ par Michèle Archambault, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2017, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Consultation publique sur le plan d'urbanisme – Orientations quant à la localisation de la caserne incendie et le projet sur le terrain Natrel / Conservation des armoiries de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville;
- Vandalisme aux affiches électorales et dénonciation de campagne d'intimidation

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- États comparatifs des revenus et dépenses au 31 août 2017

171002-4

DÉROGATION MINEURE DM 2017-100 POUR AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE ATTENANT À 0,70 M DE LA LIGNE LATÉRALE AU LIEU DE 0,90 M, MALGRÉ QUE LA MARGE LATÉRALE, AVANT L'AJOUT DU GARAGE, EST MOINS DE 4 MÈTRES AU 1850, RUE DU LAC

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2017-100, déposée par monsieur Yanic Roy, propriétaire, pour autoriser la construction d'un garage attenant à 0,70 m de la ligne latérale au lieu de 0,90 m, bien que la marge latérale, avant l'ajout du garage, est de moins de 4 mètres, au 1850, rue du Lac, et ce, en dérogation à l'article 71 du *Règlement de zonage URB-Z2009*, conformément à la résolution 170920.7 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 20 septembre 2017.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Aucun commentaire n'a été émis par les personnes présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

171002-5

DÉROGATION MINEURE DM 2017-104 POUR AUTORISER DEUX (2) ENSEIGNES DÉTACHÉES SUR UN TERRAIN D'ANGLE AUX 1275 À 1321, RUE ROBERVAL

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2017-104, déposée par monsieur Sylvain Robert, pour et au nom de Bruninvest Holdings Ltée, pour autoriser deux enseignes détachées sur un terrain d'angle aux 1275 à 1321, rue Roberval, et ce, en dérogation à l'article 478 du *Règlement de zonage URB-Z2009*, conformément à la résolution 170920.8 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 20 septembre 2017.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Aucun commentaire n'a été émis par les personnes présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

171002-6

APPROBATION DE LA LISTE DES DEMANDES DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'approuver les demandes de PIIA mentionnées à la liste ci-jointe, et ce, aux conditions énumérées à la résolution du comité consultatif d'urbanisme adoptée pour chacun de ces dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

**RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT LES DÉCISIONS PRISES LORS
DE LA DERNIÈRE SÉANCE D'AGGLOMÉRATION DU 21 SEPTEMBRE
2017**

Aucun rapport spécifique de la séance ordinaire du 21 septembre 2017 puisque les décisions ont été prises conformément aux orientations déterminées par ce conseil.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question n'a été posée lors de cette période.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les interventions ont porté sur les sujets suivants :

- Mot de remerciements à ses collègues au cours du mandat et de bonne retraite de la scène politique à la conseillère Michèle Archambault (le conseiller Michael O'Dowd);
- Mot de remerciements aux électeurs pour avoir exercé leur vote démocratique et invitation à faire de même lors du prochain scrutin et pour leur appui au cours de son dernier mandat (la conseillère Thérèse Hudon);
- Mot de remerciements aux citoyens pour leur appui, aux médias pour leur couverture municipale et aux employés de la Ville (le conseiller André Besner);
- Mot de remerciements à tous ses collègues et bénévoles ayant siégé ensemble au sein de divers comités (la conseillère Marilou Alarie);
- Mot de remerciements à sa conjointe et enfants pour l'avoir épaulé au cours du mandat (le conseiller Martin Guevremont);
- Mot de remerciements aux divers comités sur lesquels il a siégé et à tous les citoyens ayant participé aux diverses consultations publiques, réunions, séances du conseil, aux clients fréquentant le marché public et aux citoyens participant aux activités de la municipalité, dont la Féerie (le conseiller Jacques Bédard);
- Exprime son honneur d'avoir représenté le district n° 3 et invitation aux citoyens à participer aux urnes le 5 novembre prochain (la conseillère Isabelle Bérubé);
- Mot de remerciements aux citoyens et bénévoles avec lesquels elle a travaillé. Fin de ses deux mandats pour laisser place à la relève – Vœux de bon succès à ses collègues et invitation aux citoyens à participer à l'élection du 5 novembre (la conseillère Michèle Archambault);
- Invitation aux citoyens à participer à la vie démocratique / Rencontre d'information sur le projet Skyspa le 5 octobre au Centre Marcel-Dulude (le maire Martin Murray).

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

171002-7

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Michèle Archambault, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU de lever la présente séance à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

La greffière,

Martin Murray

Lucie Tousignant

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE
ANNEXE À LA RÉOLUTION 171002-6

N° de PIIA	Propriété visée	Objet	Recommandation du comité consultatif d'urbanisme et n° de résolution
PIIA 2017-096	1197, boulevard des Promenades	Installation de trois (3) enseignes murales	D'approuver le PIIA 2017-096 conformément à la résolution 170920.13 du CCU
PIIA 2017-098	1250, rue Marie-Victorin	Installation d'une enseigne murale	D'approuver le PIIA 2017-098 conformément à la résolution 170920.11 du CCU
PIIA 2017-099	2242, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier	Subdivision du lot 2 420 191	D'approuver le PIIA 2017-099, sous réserve de signer un acte de servitude notarié en faveur de la Ville et de le publier au registre foncier pour la mise en commun du stationnement, et ce, conformément aux dispositions du règlement de zonage, conformément à la résolution 170920.10 du CCU.
PIIA 2017-101	1850, rue du Lac	Construction d'un garage attenant au bâtiment principal	D'approuver le PIIA 2017-101, sous réserve d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2017-100 qui aurait pour effet d'autoriser la construction d'un garage attenant à 0,70 m de la ligne latérale au lieu de 0,90 m, bien que la marge latérale, avant l'ajout du garage, soit de moins de 4 mètres, conformément à la résolution 170920.12 du CCU.
PIIA 2017-102	40, boulevard Clairevue Ouest	Installation de trois (3) auvents et de deux (2) enseignes sur auvent	D'approuver le PIIA 2017-102, sous réserve de présenter un plan d'ensemble d'affichage pour l'ensemble du bâtiment intégrant des auvents de couleur noire, conformément à la résolution 170920.9 du CCU.
PIIA 2017-103	1362, rue Montarville	Installation d'une enseigne murale	D'approuver le PIIA 2017-103 modifiant le PIIA 2017-054 conformément à la résolution 170920.15 du CCU

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE
ANNEXE À LA RÉOLUTION 171002-6

N° de PIIA	Propriété visée	Objet	Recommandation du comité consultatif d'urbanisme et n° de résolution
PIIA 2017-105	1605, rue Fortier	Modification de l'aménagement paysager	D'approuver le PIIA 2017-105, sous réserve de conserver l'arbre existant, conformément à la résolution 170920.16 du CCU.
PIIA 2017-107	1275 à 1321, rue Roberval	Modification de l'enseigne détachée afin d'ajouter, en plus du nom de l'ensemble immobilier, le nom et le logo de deux (2) locataires	D'approuver le PIIA 2017-107, sous réserve d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2017-104 qui aurait pour effet de soustraire le demandeur à l'obligation limitant le nombre maximal d'enseignes détachées à une (1) pour un terrain d'angle, conformément à la résolution 170920.14 du CCU.